

BILLS—Suite.

Article 2—Remboursement anticipé du dé-pôt—2304 ; pas d'opposition—Adopté—2323.

Article 3—Location possible des parties construites—2355.—laissé en suspens—2355.

M. Bennett—Plusieurs députés de la province d'Ontario, ainsi que le ministre des Douanes et le ministre des Postes sont hostiles au projet—2354.

M. Borden (R. L.)—Quand M. Northrup a exprimé ses sympathies pour la ligne North Bay, Winnipeg, il ne parlait que pour lui-même—2344.

M. Barker—Le Grand-Tronc-Pacifique pourra faire construire l'embranchement North Bay Winnipeg et le louer pour rien pendant 7 ans—2328 ; avec le projet primitivement demandé par le G.-T.-P., il n'aurait jamais eu pour construire cette section une subvention équivalente à celle qu'il reçoit par cet arrangement—2328 ; la compagnie peut exiger qu'on lui loue, on ne peut pas la forcer à louer—2348.

Hon. Fielding—Le gouvernement garde en sa main la marche de la construction de la section est, c'est à lui de la pousser pour forcer le G.-T.-P. à exploiter toute la ligne—2337.

Hon. Fitzpatrick—Le G.-T.-P. ne peut pas être forcé de louer une section de la partie est avant que tout soit complété—2325 ; il serait toujours facile de ne pas achever une section plus vite que l'autre pour échapper à l'obligation de louer fractionnellement—2346.

Article 4—Changement dans la garantie du gouvernement—2356.

M. Barker—L'élimination du maximum pour la section de montagne porte une grave atteinte aux obligations du pays—2356 ; l'année dernière, on ne parlait pas de parfaire les obligations—2366 ; le gouvernement ne peut pas justifier ses actes en s'appuyant sur les folies de ses prédécesseurs—2369.

Hon. Fielding—N'a jamais dit que la ligne entière pourrait être construite pour \$14,000,000 ni pour \$15,000,000—2363 ; \$13,000,000 représentent ce que ça va nous coûter pour retirer un bénéfice de la construction du chemin—2363.

Laurier (sir W.)—Le gouvernement en évaluant à \$40,000 par mille le coût de la section de montagne englobe dans cette somme l'intérêt à 3 p.c.—2437.

M. Lennox—Evalue à \$8,333,334 l'augmentation à payer provenant des changements opérés dans le contrat—2404.

M. Northrup—Le ministre des Finances a déclaré qu'en versant 8 millions entre les mains d'un syndicat, nous pouvions nous décharger de toute obligation—2359 ; le gouvernement prend à sa charge une augmentation de £6,000,000—2360.

Hon. Paterson—Si le gouvernement construisait lui-même la section ouest, nous aurions \$1,500,000 de plus à payer par année—2431 ; d'après le plan du gouvernement l'obligation du peuple cesse à l'expiration des sept ans—2413.

BILLS—Suite.

Article 4 adopté—2448.

Article 5—Obligation pour le gouvernement de parfaire la différence entre la valeur nominale et le montant réalisé—2450 ; adopté, 2466.

Articles 6 et 7—Confiscation et vente après cinq années d'arrérages—2467 ; adopté—2477.

Article 8—Retrécie en possession de la compagnie une fois l'intérêt payé—2478 ; adopté—2478 ; date du contrat discutée—2483.

Article 9—Permettant au Grand Tronc de disposer de la moitié de ses \$25,000,000 d'obligations du G.T.P.—2484.

M. Borden (R. L.)—Les annales parlementaires ne contiennent pas trace d'une volte-face semblable—2486 ; le ministre des Finances a déclaré que le maintien intégral des actions dans la caisse du Grand Tronc était la sauvegarde de l'entreprise—2489 ; M. Blair prétend que les titres surélevés ou majorés doivent augmenter les prix de transport—2500 ; si le Grand Tronc reculait devant le contrat, pourquoi ne pas s'être adressé à une autre compagnie—2502 ; le Grand Tronc n'est pas partie au contrat ; il peut garantir les obligations, mais cela ne le soumet à aucune des stipulations du contrat—2621.

M. Davis—Avant que le temps d'expédition des grains soit arrivé la navigation fluviale est close—2514 ; le commerce des bestiaux ne se fait pas par canaux—2514 ; si le Pacifique vendait le tronçon du lac Supérieur comme proposé par M. Borden, son trafic venant de l'extrême ouest s'écoulerait aux Etats-Unis—2515 ; si l'opposition réussissait, le Pacifique serait encore une fois victorieux—2517 ; l'ouest veut une concurrence sérieuse au Pacifique—2521 ; aux Etats-Unis, on ne tient pas compte du capital actions des compagnies pour déterminer les tarifs—2522.

Hon. Fielding—L'année dernière l'opposition disait que le maintien intégral des actions était un plan d'agiotage—2495 ; les amendements sont présentés purement parce que la compagnie du Grand-Tronc refuse d'accepter le contrat de l'année dernière—2496 ; aucun danger de surcapitalisation ne peut surgir dans cette entreprise. Le gouvernement a le droit illimité de réglementer les tarifs—2498 ; le contrat actuel tout en ne donnant pas satisfaction aussi entière que celui de l'année dernière est excellent et dépourvu des vices des autres contrats—2499.

Hon. Fitzpatrick—La compagnie a le droit de disposer de la moitié des actions ordinaires qu'elle était tenue par son contrat de prendre, mais elle est toujours obligée d'en posséder un nombre suffisant pour lui assurer la prépondérance. Comme il y a \$45,000,000 d'actions ordinaires, elle devra en garder environ \$23,000,000—2485.